

M. FO NIEMI :

1655 Merci, thank you.

LA PRÉSIDENTE :

1660 ... nous allons réfléchir à tout ça. Merci beaucoup.

M. FO NIEMI :

1665 Je voudrais souligner que nous avons la présence... nous sommes accompagnés aussi par monsieur Éric Faille qui est associé avec l'action collective pour Milton-Parc et les résidents d'(inaudible) ici dans la salle.

LA PRÉSIDENTE :

1670 D'accord. Merci beaucoup à vous deux. Alors, nous allons poursuivre dans quelques instants avec notre prochain intervenant.

M. ART CAMPBELL

1675 **Collectif québécois pour la prévention et l'itinérance**

LA PRÉSIDENTE :

1680 Je vous présente monsieur Art Campbell qui est le représentant du Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance. Alors, c'est à vous, vous avez 10 minutes.

1685 **M. ART CAMPBELL :**

D'accord. Donc, merci beaucoup Madame la Présidente et Monsieur et Madame les Commissaires. Donc, le titre de notre mémoire c'est *La première étape pour améliorer la cohabitation sociale est de prévenir l'itinérance*.

1690

Donc, c'est clair que l'objectif de cette consultation c'est d'identifier des moyens d'améliorer la cohabitation sociale entre les personnes en situation d'itinérance et celles qui ne le sont pas. Il est évident également que la sécurité et le bien-être de tous les citoyens montréalais sont essentiels, mais nous devons aussi reconnaître que, malgré nos bonnes intentions, chercher simplement à ajuster l'ampleur des mesures pour apaiser les tensions de cohabitation sociale revient à poser un pansement sur une plaie ouverte : cela ralentira l'hémorragie, mais ne résoudra pas le problème en profondeur.

1695

Cela étant dit, bien que la lutte contre l'itinérance soit avant tout une responsabilité provinciale, la Ville de Montréal a les moyens d'agir concrètement. Elle peut non seulement réduire les tensions actuelles vis-à-vis la cohabitation, mais surtout, prévenir l'itinérance en protégeant ses citoyens les plus vulnérables. Et voici cinq recommandations pour y parvenir.

1700

Faciliter le développement de logements à but non lucratif. Par exemple, la Ville pourrait garantir – et, en passant, je vais vous transmettre ce document, j'aurais dû avoir fait au préalable, mais – par exemple, la Ville pourrait garantir, auprès des banques, les dettes contractées par les organismes pour des acquisitions immobilières. Drummondville le fait déjà avec son... avec succès via son office d'habitation, pourquoi pas Montréal? Dans le document que je vais vous transmettre, il y a une annexe qui explique ce modèle, ce programme.

1705

1710

Soutenir et promouvoir le registre des loyers. Montréal est déjà financé... Montréal finance déjà l'initiative de Vivre en ville, il faut maintenir... il faut maintenant aller plus loin : encourager son adoption par l'Union des municipalités du Québec et plaider pour que le gouvernement le rende obligatoire dans toute la province. Ce registre permettrait aux locataires d'avoir une meilleure visibilité sur les loyers... les loyers pratiqués et réduirait la spéculation immobilière.

1715

1720

En troisième, lancer une campagne de sensibilisation grand public. Aujourd'hui, on observe une fracture sociale croissante à Montréal, une gentrification, pression immobilière, compétition pour l'espace, ces dynamiques renforcent la désolidarisation entre les citoyens. Une campagne de communication axée sur la compréhension des traumatismes liés à l'itinérance et sur la valorisation du vivre-ensemble est essentielle.

1725

Mettre en place une banque de loyer inspirée du modèle de Toronto et d'autres grandes villes au Canada. Une aide financière ponctuelle peut faire toute la différence pour éviter une éviction. En Colombie-Britannique, un programme provincial de ce type a permis aux locataires d'économiser sur les frais occasionnés par les augmentations de loyer, les déménagements, le stockage et la perte de biens, tandis que le gouvernement a évité les dépenses publiques massives en santé et en services sociaux et en hébergement d'urgence. L'investissement dans une année, c'était 1,9 M. Le retour sur investissement était un estimé de 27,5 M pour 1 131 locataires qui ont évité l'éviction et ainsi pour l'état. Il y a également une annexe associée avec mon document qui explique en détail le programme. Montréal, et la province d'ailleurs, pourrait réaliser des économies similaires tout en préservant la stabilité résidentielle de milliers de personnes.

1730

1735

En dernier, déclarer l'état d'urgence en matière d'itinérance. Edmonton, Toronto, Ottawa, Hamilton, et cetera, l'ont fait. Cette déclaration symbolique permettrait à Montréal de rallier ses citoyens et de faire pression sur le gouvernement du Québec pour obtenir un financement d'urgence afin de mobiliser plus de ressources.

1740

En conclusion, l'itinérance ne touche pas seulement les personnes vivant dans la rue, elle menace aussi les familles qui vivent d'une paie à l'autre, les personnes âgées fragilisées par l'augmentation du coût de la vie, les jeunes sortant des centres jeunesse sans filet sécuritaire, pour en nommer quelques-uns. Personne n'est à l'abri d'un accident de vie, une perte d'emploi, une maladie, une hausse de loyer imprévue. Or, il coûte bien moins cher de prévenir l'itinérance que de la gérer une fois qu'elle est installée. Puis, on a entendu parler avec nos collègues tout à l'heure l'impact.

1745

La bonne nouvelle, c'est que les mentalités évoluent. De plus en plus de décideurs reconnaissent que la prévention est clé. C'est la mission de mon organisation, le Collectif québécois

1750

pour la prévention de l'itinérance, c'est de faire la prévention une priorité provinciale. Nous rassemblons des personnes ayant une expérience de l'itinérance, des chercheurs, des organismes communautaires et des acteurs publics. Ensemble, nous analysons les trajectoires menant à l'itinérance et nous codéveloppons des politiques et des réformes légales pour l'empêcher.

1755

Nous vous invitons à nous suivre sur cqpi.ca, à vous inscrire à notre infolettre et vous impliquer, nous avons des solutions. Ne laissons personne se retrouver à la rue, agissons maintenant avant que l'itinérance ne commence.

LA PRÉSIDENTE :

1760

Merci beaucoup, Monsieur Campbell. Je ne vous cacherai pas qu'on aurait adoré vous lire avant, mais on vous a déjà lu dans les pages de grands médias, donc on connaissait votre implication. Ce que je trouve intéressant de ce que vous avez apporté, c'est le fait que vous êtes allé glaner au Canada des expériences exemplaires de gouvernements qui ont mis de l'avant des solutions avec les budgets qui vont avec.

1765

Moi, j'aimerais beaucoup entendre parler encore plus de l'impact que pourrait avoir la banque de loyer pour éviter les évictions, comme à Toronto. C'est la première fois, là, que j'entends parler de ça.

1770

M. ART CAMPBELL :

1775

O.K. Mais en bref, une banque de loyer, ça peut être autant un prêt qu'un don, ça dépend le modèle. Et c'est quelqu'un – évidemment, il y a des variables et des paramètres à rencontrer – mais quand quelqu'un est dans une situation, pour peu importe la raison, qui manque un ou deux mois de loyer, peut-être il est entre emplois, mais la banque de loyer prête l'argent à la personne. La personne paie – mais actuellement, la banque de loyer paie directement, la plupart du temps, le propriétaire – donc la personne ne perd pas son logement, ne vit pas le traumatisme de l'itinérance et a une période de temps pour se stabiliser, que ça soit au niveau d'emploi ou de santé, et maintenir son loyer.

1780

Puis, la beauté avec cet exemple, c'est qu'il y a un retour sur investissement qui n'est pas toujours le cas avec des investissements *socials*, c'est plus difficile de calculer le coût de bénéfices, mais c'en est un cas que c'est beaucoup plus facile.

LA PRÉSIDENTE :

1785

À calculer, et c'est gagnant. Il nous reste deux petites minutes, avez-vous une question, chers collègues?

M. DENIS LECLERC :

1790

Oui. Bien, vous mettez beaucoup, beaucoup l'emphase sur la prévention, évidemment, c'est le cœur de votre action.

M. ART CAMPBELL :

1795

Oui.

M. DENIS LECLERC :

1800

Puis, au niveau du logement. Quand même, est-ce que votre... votre regroupement, votre collectif, a des positions pour... par rapport aux situations qui sont plus extrêmes, puis des fois ont des enjeux importants au niveau de la cohabitation sociale, les écarts de santé mentale ou les gens avec des problèmes de toxicomanie, et tout ça, qui sont des fois pas encore même prêts à pouvoir être autonomes pour un logement, là, puis...

1805

M. ART CAMPBELL :

1810

Nous, il y a plein d'acteurs, comme monsieur Hughes de tantôt, et d'autres acteurs qui travaillent sur le terrain et qui gèrent l'itinérance et la crise. Donc, il y a plein d'acteurs qui ont cette expérience autant dans le plaidoyer que les services. Donc, nous, notre travail est beaucoup plus en

amont pour éviter que les personnes se retrouvent en situation d'itinérance et le trauma et toutes les conséquences collatérales et socioéconomiques pour les individus et pour la société.

M. DENIS LECLERC :

1815

Je présumais, mais comme on dit, on n'avait pas lu les choses, fait que je voulais être certain, là, de...

M. ART CAMPBELL :

1820

Mais d'ailleurs, avant d'avoir ce poste, j'ai travaillé 12 ans responsable d'un service qui accompagnait les personnes en situation d'itinérance et les personnes judiciairisées. Donc, j'ai vu le... j'ai vu l'impact du système, donc mon intention et mon désir de travailler avec les acteurs pour réparer les enjeux structurels et systémiques pour éviter que des personnes se retrouvent en situation d'itinérance.

1825

LA PRÉSIDENTE :

Very short.

1830

Mme JUDY GOLD :

Very short. Ce n'est pas si *short* que ça, mais pouvez-vous élaborer sur votre recommandation que la Ville déclare...

1835

LA PRÉSIDENTE :

L'état d'urgence.

1840

Mme JUDY GOLD :

1845 ... l'état d'urgence sur l'itinérance? Qu'est-ce que ça implique? Et c'est symbolique, vous avez dit ce serait une déclaration symbolique.

M. ART CAMPBELL :

1850 Oui.

Mme JUDY GOLD :

1855 Et comment cette déclaration peut avancer la cause concrètement?

M. ART CAMPBELL :

1860 Oui. Et c'est... comme, selon ma lecture des autres villes, quand je parle de « symbolique », lorsqu'on déclare un état d'urgence, il n'y a pas un automatisme, il n'y a pas un mécanisme qui va dire que tout d'un coup la province va octroyer X millions de dollars à une ville. C'est plutôt symbolique dans le sens que c'est une déclaration que nous sommes dans une situation de crise, nous sommes... nous avons besoin d'un soutien financier pour acheter des ressources humaines et d'autres pour agir. Donc, c'est comme ça que les autres grandes villes ont utilisé cette déclaration comme un mécanisme symbolique pour rallier les citoyens et la société civile pour dire : « C'est assez, on a besoin d'aide. » Donc, c'est dans ce sens-là.

Mme JUDY GOLD :

1870 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Ça ne crée pas nécessairement un blocage des autres services de la ville parce qu'on a créé un... on a fait une déclaration de situation d'urgence?

1875 **M. ART CAMPBELL :**

Non.

1880 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

M. ART CAMPBELL :

1885 Ça ne fait pas... ça ne fait pas un blocage, puis c'est... puis c'est cadré selon... selon qu'est-ce qui fait du sens également pour la ville.

LA PRÉSIDENTE :

1890 Pour la ville.

M. ART CAMPBELL :

Donc, c'est d'une ville à une autre clairement c'est modulable.

1895 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Campbell, de votre passage...

1900 **M. ART CAMPBELL :**

Ça fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

1905 ... devant nous.

M. ART CAMPBELL :

Merci beaucoup de votre écoute.

1910

M. DENIS LECLERC :

Merci.

1915

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va lire ça attentivement. Nous allons recevoir le responsable de l'Association des sociétés de développement commercial dans quelques instants.

1920

SÉBASTIEN RIDOIN

Association des sociétés de développement commercial de Montréal

1925

LA PRÉSIDENTE :

... directeur général de l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal, monsieur Sébastien Ridoin. Bonjour.

1930

M. SÉBASTIEN RIDOIN :

Bonjour.

1935

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous avez 10 minutes pour nous parler de votre mémoire que nous avons lu déjà.